

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance ordinaire du vingt six janvier deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

N°01/2004

Présents ou représentés : Melle Yamina ABED, M.M. Raymond AGRAZ, Paul ALDEBERT, Mme Yvette BARBANSON, M. Thierry BARRIERE, M. Jacques BASCOU, Mme Monique BAUDIN, M. François BELART, Melle Irène BENARD, Mme Annyse BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, M.M. Didier CODORNIU, Jean COSTADAU, Gérard CRIBAILLET, Mme Dominique DE HAAN-TREMOSA, M.M. Jean-Pierre DUNYACH, Michel ESCANDE, Mme Marie-France FABRE, Mme Renée FEUILLET, Mme Brigitte FIGUERAS, M.M. Yvon GARCIA, Bernard GEA, Michel GREZE, André GROBY, Antoine IVARS, Mme Solange IZARD, M.M. Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Georges LAMILHAU, Robert LOIS, Roger LOPEZ, Jean-Michel MENAGER, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Michel MOYNIER, Claude MULERO, Mme PAIRO Georgette, M. Dominique PETIQUEUX, Mme Pierrette PEYRAS, Mme Mireille PUYRIGAUD, Mme Danielle RANGONI, M. Jean-Claude RASCOL, Mme Véronique RAYNAUD, M.M. Serge REIG, Gérard ROUANET, Albert SABATIER, Alain SABLAIROL, Emile SEGARRA, Richard SEVCIK, Angelin SICRE, M. Georges SUQUET, Mme Elisabeth THERON, Magali VERGNES, M.M. Alain VIALADE, Louis VIC,

Absents : M. Pierre FAIRBANK, Mme Valérie MAUDHUIT, M. Jean-Luc CALAS, MM. François DE CORNELISSEN, Jean-Claude JULES, M. Marc MENETRIER, M. Claude MOREAU, M. Gérard PARRENIN, Mme Madeleine SOUCASSE, Mme Véronique TOGNETTI, M. Michel YAGUE.

Excusés : M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Gilbert PLA.

Secrétaire de séance : Mme Yvette BARBANSON.

OBJET : - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE

Madame le Rapporteur expose :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2002-5210 du 26 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a fixé le siège de l'E.P.C.I. à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques - antenne de Narbonne - Boulevard Pierre de Coubertin à Narbonne.

A la suite des travaux d'extension des locaux administratifs occupés par la C.A.N. dans l'immeuble situé 70, avenue Général Leclerc, à Narbonne, des espaces ont été aménagés afin de permettre la tenue des réunions des instances statutaires - Commissions, Bureau, Conseil de Développement et Conseil Communautaire - de l'établissement public.

Dans ce contexte, il apparaît que le siège de la Communauté d'Agglomération peut être fixé à cette adresse.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver la modification du siège de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, en le fixant au 70, Avenue Général Leclerc, 11100 NARBONNE,
- de demander à Monsieur le Préfet de l'Aude de modifier en ce sens l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2002-5210 du 26 décembre 2002, après que la présente délibération aura été notifiée aux Maires des 18 communes membres et que les Conseils Municipaux concernés se seront prononcés sur la modification du siège, dans les conditions requises pour la création de l'E.P.C.I., conformément à l'article L.5211-20 du C.G.C.T.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.

